



Département des finances et des institutions  
Service des contributions

**CANTON DU VALAIS**

# DÉCLARATION 2015

des sociétés de capitaux (SA, sociétés en comm. par actions, Sàrl),  
des sociétés coopératives et des communautés étrangères de personnes.

**IMPÔTS CANTONAUX ET COMMUNAUX 2015**  
**IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT PÉRIODE FISCALE 2015**

N° contribuable:

P.P. 1951 Sion 1

Veillez renvoyer cette formule, dûment remplie et signée  
au plus tard jusqu'au **30 juin 2016**,  
sous enveloppe affranchie, à l'adresse suivante:

**Service cantonal des contributions**

**Avenue de la Gare 35**

**1951 Sion**

A la déclaration doivent être joints, les comptes annuels signés  
(**le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe**)  
des exercices clos en 2015, ainsi que les formules annexées.

A laisser en blanc	A remplir par la société
	<p>N° IDE: CHE- _____</p> <p>Raison sociale exacte: _____</p> <p>Lieu du siège social: _____ Localité: _____</p> <p>Succursales en Suisse et à l'étranger: (entreprises, établissements stables et immeubles) _____</p> <p>Président du Conseil d'administration: _____</p> <p>Nom et prénom: _____</p> <p>Rue et N°: _____</p> <p>N° postal et localité: _____</p> <p>But de la société: _____</p> <p>Date de constitution: _____</p> <p>Organe de révision: _____</p> <p>Date d'inscription au Registre du commerce: _____</p>
Durée de l'exercice commerciale (période fiscale) Début: _____ Fin: _____	
Pour renseignements complémentaires, s'adresser à:	
Nom: _____	Téléphone N°: _____
Adresse e-mail: _____	
Renseignements pour un éventuel remboursement d'impôt: _____ _____ IBAN: _____	
Annotations et décisions: (à laisser en blanc) _____ _____ _____ _____	

# A. BÉNÉFICE NET

		2015 ou 2014/2015	
		Fr. (sans les centimes)	CODE
	Chiffre d'affaires, c'est-à-dire les recettes brutes (après déduction de la TVA)	A REMPLIR SVP	50
1.	<b>Bénéfice net ou perte ( - ) selon compte de profits et pertes de l'exercice</b>		100
2.	<b>Redressements</b>		
2.1	<b>Charges non déductibles fiscalement</b> débitées au compte de résultat:		
2.1.1	Amortissements non autorisés par l'usage commercial et frais pour l'acquisition, la fabrication ou l'amélioration d'actifs, par ex. pour constructions ou transformations, acquisitions de machines, etc. (après déduction des amortissements et corrections de valeurs autorisés par l'usage commercial) Spécification:		211
2.1.2	Provisions non autorisées par l'usage commercial		212
2.1.3	Amortissements non autorisés sur des actifs réévalués		213
2.1.4	Attributions à des réserves		214
2.1.5	Distributions dissimulées de bénéfices et avantages procurés à des tiers qui ne sont pas justifiés par l'usage commercial Spécification:		215
2.1.6	Excédent des versements bénévoles faits à des pers. morales avec siège en CH et qui sont exonérées des impôts en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique (+ du 20% du bénéfice net)		216
2.1.7	Intérêts sur le capital propre dissimulé		217
2.1.8	Parts privées:		218
2.2	<b>Produits imposables</b> non crédités au compte de résultat:		
2.2.1	Disparition de la justification commerciale de provisions		221
2.2.2	Bénéfices comptables sur la réévaluation d'immeubles ou de participations (art. 670 CO)		222
2.2.3	Prestations à un prix de faveur faites aux associés ou à des personnes les touchant de près (prélèvement de bénéfices) Spécification:		223
2.2.4	Bénéfice de liquidation		224
2.2.5	Autres:		225
3.	<b>Total des chiffres 1 à 2.2.5</b>		
4.	<b>Déductions</b>		
4.1	<b>Charges admises fiscalement</b> non débitées au compte de résultat:		
4.1.1	Dissolution de réserves latentes imposées (rattrapage d'amortissements et de corrections de valeurs)		411
4.1.2	Contributions versées à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel		412
4.1.3	Versements bénévoles à des personnes morales avec siège en CH et qui sont exonérées des impôts en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique (jusqu'à 20% du bénéfice net)		413
4.1.4	Autres:		414
4.2	<b>Produits non imposables</b> crédités au compte de résultat:		
4.2.1	Dissolution de réserves latentes imposées (bénéfice en capital, réévaluations et dissolutions de provisions)		421
4.2.2	Apports de capital		422
4.2.3	Autres:		423
4.3	<b>Total des déductions</b>		
5.	<b>Bénéfice net ou perte de l'exercice</b> (chiffre 3, moins chiffre 4.3)		
6.	<b>Pertes des exercices précédents:</b> Somme des pertes déductibles des sept exercices précédant la période fiscale (2008-2014) selon chiffre 25.10		600
7.	<b>Bénéfice net ou perte après imputation des pertes</b> (chiffre 5 moins chiffre 6)		
8.	<b>Bénéfice net imposable ou perte pour l'impôt fédéral direct</b> (chiffre 7 ou en cas d'assujettissement partiel selon relevé séparé)		800
9.	<b>Bénéfice imposable en Suisse</b>		850
10.	<b>Différence canton, commune par rapport à L'IFD</b> (+ ou -)		1000
11.	<b>Bénéfice net imposable ou perte canton et commune</b>		1100
11.1	<b>Part du bénéfice imposable en Valais:</b> ..... % (en cas de répartition intercantonale)		1110
11.2	<b>Part de l'activité à l'étranger</b>		1120

# B. CAPITAL ET RÉSERVES

Capital et réserves à la date de clôture du bilan  
(compte tenu de l'utilisation du bénéfice)

		2015 ou 2014/2015	
		Fr. (sans les centimes)	CODE
		Journal déterminant	
13.	<b>Capital-actions, capital-bons de participations, capital social de sociétés coopératives et de Sàrl versé</b>		<b>1300</b>
13.1	Propres parts en capital		
14.	<b>Réserves apparentes</b>		
14.1	Réserve générale		<b>1410</b>
14.2	Réserve pour propres actions		<b>1420</b>
14.3	Réserve de réévaluation		<b>1430</b>
14.4	Réserves statutaires		<b>1440</b>
14.5			<b>1450</b>
14.6	Réserves provenant d'apports en capital		<b>1460</b>
14.7	Report de bénéfices (s'il y a eu un report de pertes, voir chiffre 19)		<b>1470</b>
15.	<b>Réserves latentes imposées comme bénéfice:</b>		
15.1			<b>1510</b>
15.2			<b>1520</b>
17.	<b>Capital propre dissimulé</b> (voir les instructions)		<b>1700</b>
18.	<b>Total des chiffres 13 à 17</b>		
19.	<b>Déduire le report de pertes</b>	-	<b>1900</b>
20.	<b>Capital imposable pour le canton et la commune</b> (chiffre 18 moins 19, mais au moins le capital versé)		<b>2000</b>
21.	<b>Part du capital imposable en Valais:</b> ..... % (en cas de répartition)		<b>2100</b>

## CETTE PARTIE NE DOIT PAS ÊTRE REMPLIE PAR LE CONTRIBUABLE

Employeur	001	Répartition	Commune
Taxation IC	002		Taxation IFD 020
Taux d'impôt capital	003		
Taux d'impôt bénéfice	004		Taux d'impôt bénéfice 022
Jours capital-bénéfice	005	006	Jours bénéfice 024
Déduct. particip. bénéfice	007		Déduction particip. bénéfice 025
Déduct. particip. capital	008		Déduction établ. stable bénéfice 026
Valeur fiscale terrains	009		
Valeur fiscale bâtiments	010		
Val. fisc. industr. terrains	011		
Val. fisc. industr. bâtiments	012		
Chiffre d'affaires détail 2 %	013		
Autres recettes 0,5 %	014		
Expédition et texte	015		Expédition et texte 030

## RÉPARTITION INTERCOMMUNALE

		Répartition du bénéfice	Répartition du capital	Observations:
		BASE DE CALCUL	BASE DE CALCUL	
4	000	CODE	CODE	
6	Nr. communes			
5	TOTAL			

		2015 ou 2014/2015
12.	<b>Utilisation du bénéfice</b> Selon décision de l'assemblée générale ou de l'assemblée des associés	
12.1	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	
12.2	Bénéfice net ou perte selon compte de profits et pertes de l'exercice (chiffre 1)	
12.3	<b>Total du bénéfice à répartir</b>	
12.4	Dividende, parts au bénéfice ou intérêts sur les parts sociales (montant brut): ..... % du capital versé =	
12.5	Tantièmes	
12.6	Attribution aux réserves légales	
12.7	Attribution aux réserves statutaires	
12.8	Attribution à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel (chiffre 4.1.2)	
12.9	Versement à des pers. morales avec siège en CH et qui sont exonérées des impôts en raison de leur but de service public ou de pure utilité publique (chiffre 4.1.3)	
12.10		
12.12	<b>Total de l'utilisation du bénéfice</b>	
12.13	<b>Report sur nouveau compte</b> (chiffre 12.3 moins chiffre 12.12)	

## C. CALCUL DES PERTES REPORTÉES

(indications sur les exercices antérieurs)

		IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT	IMPÔT CANTONAL
		Fr. (sans les centimes)	Fr. (sans les centimes)
25.	<b>Compensation des pertes</b> Pertes des sept exercices précédant la période fiscale (selon chiffre 6):		
25.1	Exercice commercial 2008 ou 2007/08		
25.2	Exercice commercial 2009 ou 2008/09		
25.3	Exercice commercial 2010 ou 2009/10		
25.4	Exercice commercial 2011 ou 2010/11		
25.5	Exercice commercial 2012 ou 2011/12		
25.6	Exercice commercial 2013 ou 2012/13		
25.7	Exercice commercial 2014 ou 2013/14		
25.8	<b>Somme des pertes des exercices précédents</b>		
25.9	Moins celles prises en compte lors du calcul du bénéfice net imposable de ces années	-	-
25.10	<b>Solde des pertes des exercices précédents</b> (à reporter sous chiffre 6)		

## D. RÉPARTITION INTERCOMMUNALE

Si l'activité de la société s'étend sur plusieurs communes, il faut indiquer, sur la formule annexe, le montant du chiffre d'affaires dans chacune des communes intéressées en 2015 resp. 2014/2015 (pour les entreprises de construction, prière de désigner les communes sur les territoires desquelles les travaux ont duré 6 mois et plus). S'il existe des investissements, veuillez indiquer les actifs localisés pour chacune des communes, ainsi que les salaires versés par commune de travail.

## E. QUESTION AUX SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Les actionnaires ou les sociétaires ont-ils changé durant l'exercice?

oui       non      Si oui, veuillez nous envoyer une copie du contrat de vente

Observations: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nous attestons que les indications données sont exactes et complètes:**

Lieu et date: \_\_\_\_\_